

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vingt-quatre septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Maire.**

Présents : Joël BAYLAC, Laurent CASTERAN, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Pierre LAY, Marie-Hélène LONGEAUX, Théodore MASI, Claude PLUMET, Claudine PINTON, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT.

En retard, Eliane CHAUVET rejoint le conseil à 21h30 et participe aux votes qui suivent son arrivée, à compter de la question sur l'extension de réseaux au quartier La Longuère

Absents : Virginie DOZ, Gilbert MARTIN, Louis-Jean SOUEIX, Nathalie ARRIBAS
procuration à Marie-Hélène LONGEAUX

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2012, Monsieur Laurent CASTERAN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Décision Modificative n°2 – Budget Principal	J.-Y. DUCLOS
Décision Modificative n°1 – Budget Régie des Transports	J.-Y. DUCLOS
Remboursement de cautions locatives	M.-T. HERIVEAU
Extension de réseaux au quartier la Longuère	J.-Y. DUCLOS
Agrandissement du cimetière : demande de D.E.T.R à l'Etat	C. PLUMET
SIVOM : modification des statuts	J. SANCHEZ
Compte-rendu des délégations du Maire	
Informations et questions diverses	

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du budget principal présentée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
73 - 73923	Reversement Fonds de péréquation	7 000,00 €
011 - 605	Travaux	3 000,00 €
011 - 62848	Redevances	2 500,00 €
012 - 6411	Personnel	2 000,00 €
65 - 6554	Autres contributions	-4 500,00 €
TOTAL		10 000,00 €
Recettes		
73 - 7322	Dotation de Solidarité Communautaire	10 000,00 €
TOTAL		10 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		
op 58 - 2313	Ecoles	2 000,00 €
op 27 - 21534	réseau électrification	-10 000,00 €
TOTAL		-8 000,00 €
Recettes		
op 58 - 1323	subvention écoles	1 000,00 €
op 27 - 1323	subvention réseaux	-24 000,00 €
16 - 1641	emprunt	15 000,00 €
TOTAL		-8 000,00 €

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget 2012.

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 du budget Régie des Transports présentée comme suit :

SECTION EXPLOITATION		
Dépenses		
023 - 023	Virement	-100,00 €
042 - 6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	100,00 €
TOTAL		0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT		
Recettes		
040 - 28156	Matériel spécifique d'exploitation	100,00 €
021 - 021	Virement	-100,00 €
TOTAL		0,00 €

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget assainissement 2012.

Remboursement de dépôts de garantie locatifs

Il conviendrait de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 334,82 € à Monsieur DELAI Damien, qui a libéré en bon état le logement communal situé au 1^{er} étage Ouest du 345 rue de la Tour.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 334,82 € à Monsieur DELAI Damien.

Il conviendrait également de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 377,88 € à Madame ODON Mélanie, qui a libéré en bon état le logement communal situé au rez-de-chaussée Est du 345 rue de la Tour.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 377,88 € à Madame ODON Mélanie.

PROJETS

Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif quartier la Longuère

Dans le cadre d'un projet d'implantation de bureaux au quartier la Longuère, il convient d'étendre les réseaux en vue de viabiliser les parcelles concernées :

- Extension du réseau d'eau : part communale de 1 808,25 euros à verser au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save ;
- Extension du réseau d'assainissement collectif (155 ml): part communale de 16 628 euros à verser au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet,
- autorise l'Adjoint au Maire délégué à signer les devis correspondants avec le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

Agrandissement du cimetière : demande de DETR à l'Etat

Vu l'augmentation de la population et la création de la maison de retraite, il est nécessaire d'agrandir la dernière section du cimetière, dite cimetière n°3. Il est également prévu, dans le cadre de cette extension, de créer des concessions plus petites de 2 places afin de s'adapter, par exemple, à la demande de personnes seules ou sans famille.

Le devis estimatif est de 110 530 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention pour 2013 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, approuve le projet, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour 2013, et à signer tout document utile à cette fin.

AVIS SUR MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Le Comité Syndical du SIVOM souhaite une modification des statuts, afin d'étendre la compétence du SIVOM à l'activité bois-énergie, et de renommer la collectivité pour tenir compte de ses nouveaux adhérents du canton de Magnoac.

En conséquence, les communes relevant du SIVOM sont sollicitées pour avis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire adoptée par le Comité Syndical du SIVOM le 10 juillet 2012, à savoir :

- adoption de la compétence optionnelle bois-énergie : exploitation de déchets de bois sous forme de bois déchiqueté, plaquettes forestières ou granulés pour l'alimentation de chaudières collectives ou de particuliers ; coupe, transport et vente de bois après transformation (article 3 des statuts) ;
- modification du nom de la collectivité en y ajoutant « Magnoac », nom du canton auquel appartiennent certaines communes adhérentes (article 4 des statuts) ;

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la modification des statuts du SIVOM, dans les termes susénoncés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la modification des statuts du SIVOM tels que proposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

SIVOM – TRI SELECTIF : ENLEVEMENT DES COLONNES A COTÉ DE L'EHPAD ET MISE EN PLACE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉS AU PARKING DU STADE

Afin de valoriser l'entrée Est de la Commune il convient de mettre en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés sur le parking du Stade en lieu et place des colonnes existantes chemin de la Chapelle à côté de l'EHPAD.

Le Conseil Municipal autorise le SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet à réaliser les travaux de terrassement en vue de la mise en place de nouveaux Points d'Apport Volontaire enterrés sur le domaine public communal, parking du Stade.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à engager l'opération.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Par une décision du 2 juillet 2012, M. le Maire a décidé :

- D'engager l'opération de rénovation du réseau d'éclairage public rue des Acacias
- D'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 17 001 €.

Par une décision du 10 juillet 2012, M. le Maire a décidé :

- De demander au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne de réaliser les travaux tels que décrits ci-dessous sous les meilleurs délais :
- Sur le poteau existant (X), création d'une descente aéro souterraine d'éclairage public protégée par un disjoncteur différentiel DDR 10A / 30mA et déroulage d'un câble U1000 RO2V 3x10 mm² Cuivre dans le fourreau Ø63 posé en attente sur 64 mètres de longueur jusqu'à la mitoyenneté des parcelles AE42 et AE43.
- Pose d'un candélabre composé d'un mât cylindro-conique en acier galvanisé de hauteur 6 mètres avec un appareil "Paleo" (GHM - Eclatec) en fonte d'aluminium équipé d'un réflecteur "routier" et d'une lampe SHP100W.
- Coût total du projet estimé à 2 991 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 867 €.
- D'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 867 €.

Par une décision du 10 juillet 2012, M. le Maire a décidé :

- De demander au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne de réaliser les travaux de pose de 3 appareils d'éclairage public rue du Carret, route de Spéhis et rue du Château tels que décrits ci-dessous sous les meilleurs délais :
- * Sur poteaux béton existants, pose de 3 appareils supplémentaires "Paleo 441" avec capot en fonte d'aluminium (couleur grise), réflecteur "routier" ovoïde et lampe SHP 100W :
- Route de Spéhis, entre le point lumineux n°85 et le coffret de commande d'éclairage public P17 "MENADE".
- Rue du Château, entre les points lumineux n°138 et 139, sur le réseau issu du coffret de commande P22 "CHÂTEAU".
- Rue du Carret, entre les points lumineux n°234 et 728, sur le réseau issu du coffret de commande P1 "VILLENEUVE DE RIVIERE".
- Coût total du projet estimé à 2 457 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 712 €.
- D'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 712 €.

Par une décision du 10 juillet 2012, M. le Maire a décidé :

- De demander au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne de réaliser les travaux tels que décrits ci-dessous sous les meilleurs délais :
- Depuis le candélabre d'éclairage public existant "C", création d'une extension souterraine du réseau d'éclairage public en câble U100RO2V 3x10mm² dans un fourreau existant sur 128 mètres.
- Pose de 2 candélabres "C1" et "C2", identiques à ceux existants et composés chacun d'un mât cylindroconique de 7 mètres de hauteur et d'un appareil de type "Paleo" (Eclatec) avec capot en fonte d'aluminium, réflecteur routier et lampe SHP100.
- Coût total du projet estimé à 4 672 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 353 €.
- D'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 353 €.

Par une décision du 10 juillet 2012, M. le Maire a décidé :

- De demander au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne de réaliser les travaux tels que décrits ci-dessous sous les meilleurs délais :

- Dans le candélabre existant à proximité "E1/1", pose d'un disjoncteur différentiel DDR 10A-30mA et déroulage d'un câble U1000RO2V 2x10mm² sur 13 mètres (dont 10,5 mètres dans le fourreau en attente et 2,5 mètres en cheminement sous le parquet bois) jusqu'au projecteur encastré de sol "P1" à Led 3W (LEC).
- Coût total du projet estimé à 2 122 €. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 615 €.
- D'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 615 €.

Par une décision du 25 juillet 2012, M. le Maire a décidé de signer un bail avec Monsieur Damien DELAI, en vertu duquel celui-ci se verra attribuer un logement conventionné de 61 m² composé de 3 pièces principales, situé 345 rue de la Tour, au rez-de-chaussée côté Est, moyennant un loyer mensuel hors charges de 386,34 €. La locataire devra verser une caution correspondant à un mois de loyer.

Par une décision du 25 juillet 2012, M. le Maire a décidé de signer un bail avec Madame Mélanie ODON, en vertu duquel celle-ci se verra attribuer un logement conventionné de 29,58 m² composé de 2 pièces principales, situé 345 rue de la Tour, au 1^{er} étage côté Ouest, moyennant un loyer mensuel hors charges de 235,38 €. La locataire devra verser une caution correspondant à un mois de loyer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- . à compter du 1^{er} octobre 2012 il sera procédé sur la commune aux diagnostics des installations d'assainissement collectif et à la mise en place de la radio relève des compteurs d'eau potable,
- . l'effacement des réseaux entre la CCL et le futur EHPAD débutera fin octobre.

Monsieur Pierre LAY demande la remise en état du panneau de signalisation du Biroc.

Monsieur Joël BAYLAC demande où en est le projet d'aménagement de l'aire de jeu et du terrain multisports à proximité de la Superette, Monsieur le Maire indique que la commune est dans l'attente de l'accord de la subvention avant de lancer les travaux en 2013.

Madame Marie-Hélène LONGEAUX demande s'il est possible de financer avec le budget de la régie des transports, une formation pour un permis de conduire de transports en commun de personnes à un autre agent dans le cas de l'absence du chauffeur du bus.

Elle informe également de Conseil Municipal de la mise en place d'un second service de cantine compte tenu du nombre élevé d'élèves fréquentant ce service.

Madame Pia CRIVELLARI signale les problèmes de sécurité pour les piétons et les cyclistes en raison des accotements spécifiques de la côte de Bareille. Monsieur le Maire précise que cette voie est une route départementale hors agglomération de la compétence du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Monsieur Laurent CASTERAN signale les problèmes de voisinage dus aux aboiements répétés de certains chiens à proximité de la Poste et le dépôt de déchets divers sur un terrain communal.

Madame Claude PINTON signale que la Salle des Sports reste souvent allumée le vendredi soir.

Séance levée à 22 h 15.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 24 septembre 2012, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 1^{er} octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Yves DUCLOS.

CLÔTURE DE LA SEANCE DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2012

Liste des délibérations prises par numéro d'ordre en séance :

N°ordre	OBJET
1	Budget Principal 2012 – Décision Modificative n°2
2	Budget Régie des Transports 2012 – Décision Modificative n°1
3	Remboursement de dépôt de garantie locatif à M. Damien DELAI
4	Remboursement de dépôt de garantie locatif à Mme Mélanie ODON
5	Extension de réseaux au quartier la Longuère
6	Agrandissement du cimetière : demande de D.E.T.R à l'Etat
7	SIVOM : modification des statuts
8	SIVOM : tri sélectif

Vu le compte-rendu, les Conseillers :

Présents : Joël BAYLAC, Laurent CASTERAN, Eliane CHAUVET, Pia CRIVELLARI, Marie-Thérèse HERIVEAU, Pierre LAY, Marie-Hélène LONGEAUX, Théodore MASI, Claude PLUMET, Claudine PINTON, Pierre SAFORCADA, José SANCHEZ, Serge SENSAT,

Absents Nathalie ARRIBAS, procuration à Marie-Hélène LONGEAUX ; Virginie DOZ ; Gilbert MARTIN ; Louis-Jean SOUEIX.

Signatures :